



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

IUT Thionville-Yutz



LP

LICENCE PROFESSIONNELLE

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**MÉTROLOGUE DE
LA QUALITÉ DE L'AIR**



LP

LICENCE PROFESSIONNELLE
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENTMÉTROLOGUE DE
LA QUALITÉ DE L'AIR

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La Licence Professionnelle forme des techniciens qualifiés pour mesurer les polluants à l'émission (*rejets atmosphériques*), en ambiance de travail (*hygiène du travail*) et en milieu naturel (*environnement*).

Le métrologue préleveur doit :

- ➔ mettre en œuvre des chaînes de prélèvement et de mesure de polluants aériens
- ➔ gérer un parc d'analyseurs
- ➔ utiliser les outils de modélisation
- ➔ assurer les relations clientèle

Il possède la maîtrise :

- ➔ des échantillons du prélèvement jusqu'à l'analyse
- ➔ des procédures qualité liées à la métrologie
- ➔ des conditions d'intervention sur sites industriels

ORGANISATION DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle se déroule en un an, soit 2 semestres découpés en 6 Unités d'Enseignement de 48h chacune. La licence professionnelle peut également être délivrée totalement ou partiellement par la voie de la VAE (Validation des acquis de l'expérience). La Licence totalise 60 crédits ECTS, soit 30 crédits par semestre.

L'année de formation est organisée en 2 parties :

- ➔ **Formation académique** (septembre à février) pour acquérir les compétences attendues d'un métrologue préleveur au travers de cours théoriques et pratiques
- ➔ **Stage de fin d'étude** (16 semaines ; mars à juin) pour valider les acquis et les perfectionner grâce au contact du monde professionnel

La large représentation de professionnels dans la formation reste le garant de la bonne adéquation « formation – métier ».

DÉBOUCHÉS ET MÉTIERS

La Licence Professionnelle forme des cadres techniques intermédiaires (code H1302 du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emploi) capables de mettre en œuvre les procédures spécifiques de prélèvement et d'analyse des polluants, dans le domaine du contrôle des émissions gazeuses, de la protection des salariés, de la surveillance environnementale et de l'air intérieur.

Les secteurs d'emploi couvrent les spécialités définies par le Répertoire National des Certifications Professionnelles telles que les services aux collectivités (*code 340r*) et la mesure de la pollution atmosphérique (*code 343r*).

Les structures d'emploi sont :

- bureaux d'études et organismes de contrôle
- les cellules de surveillance de la qualité de l'air
- les laboratoires d'analyse

Un projet professionnel et un stage de 16 semaines permettent une mise en application concrète des connaissances acquises en cours et fournissent une expérience valorisable par l'étudiant et valorisée par les entreprises.

CANDIDATURE

Accessible après :

DUT, BTS, L2 et VAP (Validation des Acquis Professionnels)

Conditions de sélection

Admission sur dossier

